

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de LILLE

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 29 octobre 2019 nommant M. Nicolas VENTRE, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant Monsieur Simon FETET secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas VENTRE secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Lille ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRETE

Article 1^{er} – Dans les communes de l'arrondissement de Lille, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés conformément au tableau annexé ci-après.

Article 2- Le secrétaire général de la Préfecture du Nord, les maires des communes de l'arrondissement de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **17 DEC. 2020**
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint


Nicolas VENTRE

CHAPELLE d'ARMENTIERES (LA)	ARMENTIERES	1 - VLERICK Nicole 2 - BAUDE Danielle 3 - FACHE André Suppléants : 1 - DECLERCK Bruno 2 - DESTAEBEL Muriel 3 - CARREZ Marie-Christine	4 - DEMEULENAERE Fernand 5 - HAEZEWINDT Annie Suppléants : 4 - DERONNE Christophe 5 - GINGEMBRE Sébastien
-----------------------------	-------------	--	--

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Lille

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint



Nicolas VENTRE